

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 21 janvier 2020 portant affectation à la mission fonctionnelle « Études-Conseil » du Contrôle général économique et financier

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le décret n° 2005-438 du 9 mai 2005 portant statut d'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2009 portant création de la mission fonctionnelle « Études-conseil » du service du contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2019 portant renouvellement du détachement de M. Yves ROBIN dans l'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier ;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du Contrôle général économique et financier,

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. Yves ROBIN, chef de mission de contrôle général économique et financier, est affecté à la mission fonctionnelle « Études-conseil » du Contrôle général économique et financier, à compter du 2 janvier 2020.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 21 janvier 2020.

Pour les ministres et par délégation :
La cheffe du Contrôle général économique et financier,
HÉLÈNE CROCQUEVIELLE